



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉ QUE

1. Lors de la séance tenue le 11 septembre 2018, le conseil a adopté le **projet de règlement suivant**, afin d'autoriser les fondations sur pieux, sous réserve de certaines conditions :
 - Projet de règlement numéro RU-913-09-2018 modifiant le règlement de construction numéro RU-904-2014;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **16 octobre 2018 à 17h00**, au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption;
3. Ce projet de règlement **s'appliquant à toutes les zones du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**, ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 88, rue des Érables, pendant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce seizième (24^e) jour du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING

TO THE TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY, NOTICE IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED THAT

1. *At the meeting held on September 11, 2018, the Council adopted the following draft Regulation to authorize pile foundations, subject to certain conditions:*
 - *Draft by-law number RU-913-09-2018 modifying building by-law number RU-904-2014;*
2. *A public consultation meeting will be held on October 16th, 2018, at 5:00 pm, at 88, rue des Érables, in Grenville-sur-la-Rouge. The purpose of the meeting is to hear the people and organizations who wish to speak on the draft by-law. During this public meeting, the draft by-law will be explained as well as the consequences of its adoption;*
3. *This draft by-law, which applies to all areas of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, does not contain any provisions subject to referendum approval;*
4. *The draft by-law may be consulted at the Town Hall, located at 88, rue des Érables, during office hours.*

Any interested person may be heard by the Council with respect to this application at that session.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce quinzième (24^e) jours du mois septembre deux mille dix-huit (2018).

Marc Beaulieu
Directeur Général